

COULISSES DU PARLEMENT

Paris, 5 mars.

On s'entretenait beaucoup, aujourd'hui, à la Chambre, d'un article du journal le Paix, envoyé à tous les députés, article réclamant le maintien du cabinet pour des considérations de politique extérieure. Il est bon de rappeler, à ce sujet, que le Paix, qu'on donne comme l'organe du président de la République, est devenu, depuis quelques mois, l'un des plus fermes défenseurs du ministère.

La question que doit se poser M. Sarrien au ministre de l'instruction publique, sur la répartition des fonds de la caisse des écoles ne viendra qu'après la discussion de la loi sur l'enseignement primaire.

La commission d'enquête s'est réunie sous la présidence de M. E. Spuller, qui a donné lecture d'une lettre de M. Léon Richer, demandant que la commission entende les délégués des ouvriers, de même qu'elle entend les délégués des patrons.

Il a été décidé que les ouvriers seront invités à se faire représenter, si elles le jugent convenable.

La commission a ensuite entendu M. Lyonnaud, ex-président du congrès ouvrier, du Havre qui a donné compte rendu de la crise, l'insuffisance d'une assurance publique, la réforme de l'impôt, l'organisation de cercles ouvriers sur le modèle des cercles ouvriers anglais, la création de banques populaires.

Enfin M. Lyonnaud a demandé la mise en liberté des condamnés de Montcau-Les-Mines.

M. Fernoux, architecte, entendu sur la crise du bâtiment a dit que, selon lui la construction, dans Paris, n'a cessé de marcher, remédierait beaucoup à la crise.

SENAT

La commission relative aux récidivistes a terminé la revue détaillée des dispositions, qu'elle a votées au cours de ses délibérations.

Le vote définitif est, par suite, arrêté, et le rapporteur, M. de Verninac, pourra, dans quelques jours, lire son rapport à la commission.

La commission relative à la loi municipale s'occupe, aujourd'hui, de l'amendement de M. Baragnon donnant à l'électeur le droit de se pourvoir contre le sectionnement fait par le conseil général.

Le ministre de l'intérieur a exposé les raisons qui le déterminent à repousser cet amendement.

La commission, selon toute vraisemblance, se rangera à l'avis du ministre.

Elle s'occupera ensuite de la question des grosses réparations des églises; MM. Waldeck-Rousseau et Martin-Feuilleul seront également entendus sur ce point.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Paris, 6 mars, minuit 40. La pression barométrique est de 768 mm à Brest.

767 à Biarritz. 762 à Dunkerque. La dépression du Sud-Est est transportée sur les Pays-Bas.

Hausse de 6 mm sur Paris. 20 à Brest. 11 à Valentia. 1 à Nice.

Temps probable : vent d'entre Nord-Ouest et Sud-Ouest, beau. Refroidissement.

AFFAIRES MILITAIRES

Infanterie. — M. Pécillot, capitaine au 73e régiment d'infanterie de marine passe au 73e régiment d'infanterie, pour y occuper un emploi de son grade.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Tribunaux de commerce. — M. le président du Nord publie un arrêté portant qu'il sera dressé sans délai, pour chaque commune comprise dans la circonscription des tribunaux de commerce de Lille, Roubaix, Tourcoing, Cambrai, Dunkerque et Valenciennes, par le maire, assisté de deux conseillers municipaux désignés par le conseil, une liste des électeurs pour le renouvellement intégral des membres des tribunaux de commerce.

Les conseils municipaux des communes intéressées sont convoqués à se réunir d'urgence pour la désignation des deux conseillers qui doivent assister le maire dans l'établissement de la liste électorale.

Sont électeurs les citoyens français commerçants patentés ou associés en nom collectif depuis cinq ans au moins, capitaines au long-cours et maîtres de cabotage ayant commandé des bâtiments pendant cinq ans, directeurs des Compagnies françaises anonymes de finance, de commerce et d'industrie, agents de change et courtiers d'assurances maritimes, courtiers de marchandises, courtiers-interprètes et conducteurs de navires inscrits en vertu des articles 77, 78 et 80 du Code de commerce, les uns et les autres après cinq années d'exercice, et tous sans exception, devant être domiciliés depuis cinq ans au moins dans le ressort du tribunal.

Sont également électeurs, dans leur ressort, les membres anciens ou en exercice des tribunaux et des chambres de commerce, des chambres consultatives des arts et manufactures, les présidents

anciens ou en exercice des conseils de prud'hommes.

Ne pourront être inscrits sur les listes électorales :

1° Les individus condamnés soit à des peines afflictives et infamantes, soit à des peines correctionnelles, pour faits qualifiés crimes par la loi ;

2° Ceux qui ont été condamnés pour vol, escroquerie, abus de confiance, soustractions commises par les dépositaires de deniers publics, attentats aux mœurs ;

3° Ceux qui ont été condamnés à l'emprisonnement pour délits d'usage, pour infraction aux lois sur les maisons de jeu, sur les loteries et les maisons de prêts sur gages, ou par application de l'article 1er de la loi du 27 mars 1851, de l'article 1er de la loi du 5 mai 1855, des articles 7 et 8 de la loi du 23 juin 1857, et de l'article 1er de la loi du 27 juillet 1857 ;

4° Ceux qui ont été condamnés à l'emprisonnement par application des lois du 17 juillet 1857, du 23 juin 1858 et du 24 juillet 1857 sur les sociétés ;

5° Les individus condamnés pour les délits prévus aux articles 400, 413, 414, 417, 418, 419, 420, 421, 423, 433, 439, 443 du code pénal, et aux articles 594, 596 et 597 du code de commerce ;

6° Ceux qui ont été condamnés à l'emprisonnement de six jours au moins ou à une amende de plus de 1.000 francs pour infraction aux lois sur les douanes, les octrois et les contributions indirectes, et à l'article 5 de la loi du 4 juin 1850, sur le transport, par la poste, des valeurs déclarées ;

7° Les notaires, greffiers et officiers ministériels destitués en vertu de décisions judiciaires ;

8° Les faillis non réhabilités dont la faillite a été déclarée soit par les tribunaux français, soit par des jugements rendus à l'étranger, mais exécutés en France ;

9° Et généralement tous les individus privés du droit de vote dans les élections politiques.

Les listes électorales des communes devront être adressées pour le 31 mars 1884, à la Préfecture, pour l'arrondissement de Lille, et à la Sous-Préfecture, pour les autres arrondissements.

Chronique théâtrale. — Nous avons annoncé hier dans nos Informations régionales que M. Escande, directeur du théâtre de Tournai, allait prendre la direction du théâtre de Calais, pendant la saison d'été. Si c'est avec la troupe d'opéra-comique qui posséderait actuellement M. Escande passe à Calais, ce sera une bonne fortune pour cette dernière ville, car la représentation de Mousquetaires de la Reine que les artistes de Tournai ont donnée mardi soir à l'Hippodrome de Roubaix, a été très intéressante.

Comme ensemble, nous ne craignons pas de dire, jusqu'à présent, nous n'avons eu rien de mieux à Roubaix.

Le ravissant partition d'Haydn a été dignement interprété aussi bien par les choristes et l'orchestre, que par les premiers rôles.

Il est probable qu'en présence de l'accueil chaleureux qui fut fait à sa troupe, M. Escande reviendra prochainement jouer à Roubaix quelques autres opéras-comiques de son répertoire.

TOURCOING

Le conseil de révision, à Tourcoing, aura lieu le 27 mars, à neuf heures pour le canton Nord, et à deux heures pour le canton Sud.

Nominations militaires. — Par décision ministérielle, en date du 13 février, M. Paul Durieux, sous-lieutenant dans la réserve, au 1er régiment de ligne, a été nommé lieutenant, au même corps.

M. Pierre-Joseph Van der Linden, sous-lieutenant, au 127e de ligne. — M. Charles Dewavrin, a été nommé sous-lieutenant, au 127e de ligne. — M. Ernest Tribouillet, a été nommé sous-lieutenant de réserve, au 110e de ligne.

Un homme tué. — Co matin, à six heures et demie, un ouvrier laveur de la maison Liénard, teinturier, rue Verte, à Tourcoing, nommé Ernest Ghiberlinck, âgé de 35 ans, s'est ouvert la gorge avec un rasoir, en voulant se rasurer. Il a été transporté à l'hôpital.

Le corps de Ghiberlinck avait été littéralement broyé entre une muraille et l'arbre de couche, avec lequel il avait tourné une quarantaine de fois, le cadavre a été transporté à l'hôpital.

Un accident. — Une petite fille de neuf ans, revenant de l'école, mercredi vers cinq heures de l'après-midi, et suivait la rue Neuve-de-Roubaix, lorsqu'elle arriva sur le pont du chemin de fer, elle fut accrochée par un camion ; les roues du véhicule lui passèrent sur la cuisse gauche, qui fut fracturée ; la pauvre enfant a eu également un doigt écrasé. Elle a été transportée dans le cabinet de M. Lefebvre, où elle a reçu les premiers soins. Elle a été ensuite transférée chez ses parents, rue de la Tossée. Cette petite fille se nomme Alice Dubucque.

Un accident dans une filature. — Un ouvrier fleur de la filature Motte-Dewavrin, rue des Arges, plaqué une courroie sur une poulie en marche, lorsqu'il se brisa l'orteil par celle-ci, et eut le bras et le coude meurtris, qui se nomme François Duobonheur, a été conduit à l'Hôtel-Dieu, après avoir reçu les soins du docteur Cadeau.

Un jeune garçon a été arrêté, ce matin, pour vol d'un porte-monnaie à une femme de Linclaus. Ce précoce voleur se nomme Henri Dessauvages.

LILLE

L'emprunt de Lille. — Nous recevons de la mairie la communication suivante : Le résultat définitif de la souscription de l'emprunt de la ville de Lille, ne sera connu qu'au début, beaucoup de maisons du dehors, n'ayant pas encore indiqué les chiffres par elles recueillies. Mais, dès ce soir, avec les éléments parvenus, la souscription est plus que couverte.

Brevet élémentaire. — Ont été admis au brevet élémentaire dans les examens du mercredi 5 mars : M. Hertz. — Fontaine. — Jonequet. — Lahaye. — Lefebvre. — Lepoutre. — Clémence Leroy. — Hotier. — Hotier. — Hyman. — Imbert. — Jenot. — Tailleur. — Terquem. — Paquet. — Perlet. — Juliette Petit. — Léonie Petit. — Rogez. — Berthe Provost. — Rogeron. — Monquet. — Fannage. — Masure. — Roussel. — Louise Provost.

Société régionale des architectes du Nord de la France. — La réunion générale ordinaire de la société aura lieu le samedi 8 mars, à trois heures de l'après-midi.

Dans sa dernière séance du mois de février, la société s'est occupée de questions intéressant la profession : honoraires des architectes, exposition du salon de Paris et de l'Union des Arts décoratifs.

Elle a admis parmi ses membres M. Louis Neveu, architecte départemental à Douai, et elle a procédé à la première présentation de nouveaux membres.

Elle a ensuite examiné à nouveau les questions de la transformation du théâtre, du concours pour la construction d'un Palais des Beaux-Arts, et celle relative au nouveau lycée.

Elle a pris connaissance d'une circulaire de M. le ministre de l'instruction publique et des Beaux-Arts, relative aux conférences qui doivent avoir lieu à la Sorbonne et par laquelle la Société est invitée à nommer des délégués pour la représenter.

Elle a examiné la question des congrès provinciaux d'architectes, dont la Société des Alpes-Maritimes vient de prendre l'initiative et elle a adressé, à ce sujet, ses félicitations à ses collègues du Midi.

Chronique religieuse. — Nous apprenons la mort de M. l'abbé Plouvier, curé de Sebourg, décédé le 2 mars, à l'âge de 64 ans.

Et celle de M. l'abbé Crank, ancien curé de Belling, retiré à Valenciennes, décédé le 1er mars, à l'âge de 79 ans.

Chronique électorale. — La protestation dirigée par M. Brame, au sujet de l'élection de M.

Bourgeois, dans le canton de Cysnoing, a été rejetée par le conseil d'Etat.

Adjudications. — Mercredi ont eu lieu, à la Préfecture du Nord, à Lille, d'importantes adjudications :

1° Canal de Deule. — Reconstruction du pont d'Haulcourt; montant du devis, 40,000 francs. Adjudicataire, MM. Gérard et Bernoz, de Valenciennes, avec 4 0/0 de rabais.

2° Canal de la Basse-Deule. — Curage; montant du devis, 108,000 francs. Adjudicataire, M. J. Fréchin, de Compiègne, avec 2 0/0 de rabais.

3° Route nationale n° 41. — Pavage; montant du devis, 43,000 francs. Adjudicataire, M. Vandekerckove, de Roubaix, avec 2 0/0 de rabais.

4° Arrondissement d'Arènes. — Route nationale n° 49, près Ferrière-la-Grande. — Pavage; montant du devis, 34,000 francs. Adjudicataire, M. Lecat, avec 5 0/0 de rabais.

5° Canal de Soelin. — Emplacement et curage; montant du devis, 27,000 francs. Adjudicataire avec 5 0/0 de rabais, M. Oranin, de Lille. Les différents travaux ci-dessus vont être commencés immédiatement.

Acte de probité. — Dimanche dernier, le sieur Gustave Vallons, blanchisseur, rue Saint-André, a trouvé une montre et une chaîne, qu'il s'est empressé de remettre à son propriétaire, le sieur Pierre-Lévy, soldat au train des équipages. Nos félicitations à cet honnête citoyen.

Deux escrocs. — Le parquet de Lille a reçu de celui de Bruxelles le signalement de deux individus se livrant à la prévention d'escroqueries. On les croit réfugiés dans le département du Nord.

Arrestations. — La police a arrêté hier : Bernard Coquid et Frédéric Hoyart, pour vol qualifié; François Castelain, pour vol; François Ponel, pour bris de clôture, coups et blessures.

Tribunal de simple police de Roubaix. — Audience du jeudi 6 mars 1884. Présidence de M. PANNIER, juge-de-peace.

Le siège du ministère public est occupé par M. Henry, commissaire du 2e arrondissement. Cinquante-trois affaires sont appelées : beaucoup de condamnations pour ouverture de cabarets après heures, et pour défaut de balayage.

Pierre Scholaert, un tisserand, prétend avoir reçu un coup de poing dans un cabaret de la rue Jacquart. Il en porte encore des traces autour de l'œil gauche. C'est une femme, Philomène X... qui l'a frappé.

La prévenue nu énergiquement. Un témoin, un jeune garçon de 16 ans, raconte que Scholaert a été mis à la porte du cabaret, et que Philomène lui a donné un coup... de pied à l'endroit où il a le dos.

M. le juge. — Scholaert, vous entendez? Scholaert. — J'ai senti le coup, et je vous certifie que j'ai reçu à l'œil. (En disant cela, il porte la main à la front comme pour bien s'assurer que c'est là qu'il a été frappé).

Un second témoin. — (Un jeune fille parlant avec un accent flamand prononcé.) Moi, m'ieu j'uce, je sais l'histoire.

M. le juge. — Ou Scholaert a-t-il donc été frappé? Le témoin. — Dans le dedans (rires).

M. le juge. — Que voulez-vous dire? Le témoin. — Dans le cabret, parbleu! parce que dors ça se fait rien vu.

La prévenue est acquittée. Mme Castelain, une vieille femme, très convenablement mise, est accusée par M. Louis Vil, représentant à Paris, d'avoir reçu chez elle un coup de poings, un jour qu'il se présentait chez elle pour recevoir le montant de sa livraison.

M. Louis Vil raconte qu'il a reçu, sur la joue droite, le plus retentissant soufflet dont il se souvienne. Je n'avais justement frappé M. Vil, un mal de dents, ajoute-t-il. Vous comprenez, monsieur le juge, combien j'ai dû souffrir.

Un témoin, M. Jules Cordonnier, raconte que Mme Castelain a si violemment frappé M. Vil, que celui-ci a eu la joue enflée pendant quatre jours.

M. le juge. — Naturellement, puisqu'il avait mal au dents.

M. le juge. — Elle proteste contre ces allégations. Elle ne doit rien, n'a frappé personne? au contraire, elle a été insultée chez elle. En un mot, c'est elle la victime.

Le tribunal, se partageant par cette manière de voir, la condamne à vingt-quatre heures d'emprisonnement, aux dépens.

Deux frères, Alfred et Martial Van Meensens, de Watrellos, sont accusés d'avoir violemment frappé un jeune homme, Henri Quire, sans provocation aucune. Ils étaient, à l'instant, sur le seuil de leur porte. Quire, passant devant eux, leur avait simplement dit : il est temps d'aller vous coucher.

La-dessus les deux frères l'empoignèrent et le rouèrent de coups.

Les frères ont été frappés. La mère, une femme de fort caractère, et haute en couleurs, se défendit eux, qui fait mille protestations. « Mes enfants sont incapables de ce dont on les accuse » rugit-elle.

Alfred et Martial sont condamnés chacun à deux journées d'emprisonnement et aux dépens.

Deux autres frères, Florimond et Edouard Cabv, se sont frappés. Le premier cite l'autre devant le Tribunal. Ce sont leurs femmes qui les ont excités pour les coups. Ils se regardent avec des yeux de laine.

Edouard est condamné à une journée de travail. Une jeune fille, la grosse Irma, a giflé un jeune homme parce qu'il ne voulait pas se retirer de la cuisine de son cabaret!

Un témoin. — Moi je la parlerai. M. le juge. — Jurez-vous de dire toute la vérité? Le témoin, faisant faire à sa main un mouvement au-dessus de sa tête, toute espèce de contorsions : oui, oui, zure, zure, zure, zure; oui, z'a tout vu, non, z'a pas tapé. — C'est pas pour moi, z'a tout vu.

M. le juge. — Vous vous contredites. Je vous en prie, cessez de remuer ainsi votre bras au-dessus de votre tête.

Le témoin. — Je jure tout ce que vous voulez; pas que moi, mais lui, je suis un brave homme, non però il était aussi un brave homme, et mon frère...

M. le juge. — Asses. La grosse Irma est condamnée à 24 heures d'emprisonnement et le jeune homme à trois journées de travail pour avoir riposté.

MATRE CARRÉ. Noms des électeurs rayés depuis deux ans des listes électorales de Roubaix.

(Suite. — Voir le Journal de Roubaix du 6.) Charles-Emile-Amand Goudeman, dessinateur (Paris). — Pierre Goupil, sans profession (décédé). — François Goral, agent (décédé). — Victor Grenier, maître St-Sulpice (part de Roubaix). — Auguste-Desiré Gris, négociant (Vinconnes). — Gustave-Auguste-Desiré Gris, négociant (Amérique). — Emile-Jules Grouillot, négociant (Lille). — Joseph-Gilbert, Frère (part de Roubaix). — Jean-Herman, chausfour (décédé). — Anatole-Auguste Hattu, banquier (part de Roubaix). — Désiré Hauser, employé (décédé). — Gustave Housiaux, vicair (Notre-Dame (décédé)). — Amand Hurch, tisserand (5 ans à Fourcourt). — Edmond Jacquet, marchand de cuirs (décédé). — Anselme Lach, instituteur (Quenoy). — César-Joseph Lugaisse, tisserand (décédé). — Achille Lagarde, propriétaire (Croix). — Denis Lantenois, employé (Reims). — Louis-Joseph Lapointe, contributions indirectes (part de Roubaix). — Henri-François Landamer, employé (décédé). — Juvénal Leblanc, vicair (part de Roubaix). — Auguste-Curios Leborgne, boulanger (décédé). — César-Louis-Joseph Lecomte, tisserand (décédé). — Eugène Ledez, Frère (part de Roubaix). — Croppin-François Lefebvre, Frère (part de Roubaix). — Prosper Lefebvre, contributions indirectes (Berlaimont). — Charles Lefranq, employé (décédé). — César Leroy, gardé au square (décédé). — Casimir Lesage, Frère (part de Roubaix). — Valéry-Charles Letocart, étudiant (à Mons). — Henri Leveugle, employé (décédé). — Charles Liagre, cabaretier (décédé). — Casimir Liénard, agent de police (Lannoy). — Clodomir-Joseph Lion, apprêteur (décédé). — Gustave Lotignies, peintre (décédé). — Emile Louvet, instituteur (à Lille). — Léon-Charles Magin, receveur au chemin de fer (décédé). — Charles-Maurice Maniez, marchand (Paris). — Jean-Baptiste Marisiez, receveur (décédé). — Jean-Baptiste Marquet, employé (3 1/2 à Reims). — Jules-Eugène Martin, garçon boulanger. — Jean-Baptiste-Auguste-Marie Martin (à Tourcoing). — Albert-Edmond Massart, employé (à Valenciennes). — Louis Mathieu, épicer (Mouvaux). — Emile-Henri Ménard, mouleur (2 1/2 d'absence). — François Mercier, chaudronnier (Bruxelles). — Joseph-Ernest, marchand or (à Tourcoing). — Théophile-Maurice Merlin, tisserand (décédé). — Louis-Erard Merret, instituteur (part de Roubaix). — Jean-Joseph Michel, donanier (Watrellos). — Louis Molin, donanier (à Croix). — Joseph Monchaux, comptable (à Paris). — Henri-Japhons Montaigne, pharmacien (à Croix). — Charles Montignies, rattacheur (décédé). — Louis Morel, tisserand (décédé). — Xavier Muller, concierge (part de Roubaix).

Leon-François-Joseph Mullier, sans profession (Valenciennes). — Louis-Joseph-Auguste Mazella, (habite la Suisse). — Raymond Nivese, mécanicien — Gustave Nobocourt, tisserand (décédé). — Edouard Ogez, représentant (à Paris). — Basile-Léon Ollivier, garçon épicer (à Paris). — Pierre Parsy, menuisier (Bruxelles). — Arthur Parsy, ex-employé aux travaux (part de Roubaix). — André-François-Joseph Pannet, entrepreneur (à Roubaix). — Edouard Pannet, employé (à Valenciennes). — Edouard Petit, apprêt (non-décédé). — Alphonse Picard, tisserand (Wasquehal). — Clovis Picavet, marchand de journaux (décédé). — Henri Pire, employé en Russie). — Alexandre Pollet, tisserand (Mouvaux). — Louis-Joseph Pollet et charbonnier (décédé). — Achille Prouvost, teinturier (décédé). — Liévin-Henri-Desiré Prouvost, fabricant (à Douai). — Alexandre Prouvost, employé (domicile Liénuin). — François Prouvost, fleur (décédé). — Edouard-Alphonse Provost, tisserand (St-Quantin). — Alexandre Provost, Frère (part de Roubaix). — Arthur Raubert, professeur (part de Roubaix). — Jean-Pierre Ravel, Frère (Alsace). — Louis Reyer, rattacheur (décédé). — Abel Richez, employé (part de Roubaix). — Louis Rincherval, entrepreneur (décédé). — Auguste-Léon Rivet, employé (en Allemagne). — J.-B. Amand Rivet, mécanicien (en Allemagne). — Auguste-Delphin Rivet, contre-maître (en Allemagne). — R. Rogez, employé (décédé). — Ernest-Achille Rousseau, tailleur (en Afrique). — Alexandre-Clément Rouvillain, comptable (Albert).

gressiste. Je suis resté le même et je croirais, au moment actuel, désertar un devoir, si je trouvais l'attente de ceux qui plaquent en moi leur confiance.

Une autre candidature républicaine a surgi. On a créé une commission. Puisqu'il en est ainsi, que chacun des candidats fonde ses idées avec honneur et modification, et l'union fera, s'il en est besoin, contre un adversaire commun, s'il s'en présente.

Pour ma part, sans me laisser égarer par des sentiments d'amitié ou de rancune personnelle, je suivrai mon droit chemin et je ne serai jamais oublié des républicains de ce pays.

Profondément attaché à la cause de la liberté, je veux le développement de nos institutions par la réforme des abus et le progrès démocratique, un progrès continu, mais éternel, sans déviation, comme sans limite.

Si vous me faites l'honneur de me confier le mandat de vous représenter, j'irai m'adjointre à l'Union républicaine.

Je reste ainsi fidèle aux sentiments qui m'ont toujours animés et, si je devais voter, je me consacrerai uniquement aux devoirs que ce choix impose.

Je défendrai avec énergie les intérêts agricoles et industriels de la région. Frappé de l'importance des questions économiques, je les ai consciencieusement étudiées. Je suis partisan d'écarter d'une sage protection du travail national par l'établissement de droits compensateurs sur les produits étrangers. Spécialement l'industrie agricole est éprouvée depuis longtemps de la façon la plus dure. Membre de la Société des agriculteurs du Nord, depuis 1875, je me suis mis au courant des intérêts des cultivateurs. Si je suis élu, je ferai partie du groupe agricole, formé des députés qui sans distinction d'opinion politique défendent les légitimes revendications de l'agriculture.

Je reste ainsi fidèle aux sentiments qui m'ont toujours animés et, si je devais voter, je me consacrerai uniquement aux devoirs que ce choix impose.

Je défendrai avec énergie les intérêts agricoles et industriels de la région. Frappé de l'importance des questions économiques, je les ai consciencieusement étudiées. Je suis partisan d'écarter d'une sage protection du travail national par l'établissement de droits compensateurs sur les produits étrangers. Spécialement l'industrie agricole est éprouvée depuis longtemps de la façon la plus dure. Membre de la Société des agriculteurs du Nord, depuis 1875, je me suis mis au courant des intérêts des cultivateurs. Si je suis élu, je ferai partie du groupe agricole, formé des députés qui sans distinction d'opinion politique défendent les légitimes revendications de l'agriculture.

Je reste ainsi fidèle aux sentiments qui m'ont toujours animés et, si je devais voter, je me consacrerai uniquement aux devoirs que ce choix impose.

Je défendrai avec énergie les intérêts agricoles et industriels de la région. Frappé de l'importance des questions économiques, je les ai consciencieusement étudiées. Je suis partisan d'écarter d'une sage protection du travail national par l'établissement de droits compensateurs sur les produits étrangers. Spécialement l'industrie agricole est éprouvée depuis longtemps de la façon la plus dure. Membre de la Société des agriculteurs du Nord, depuis 1875, je me suis mis au courant des intérêts des cultivateurs. Si je suis élu, je ferai partie du groupe agricole, formé des députés qui sans distinction d'opinion politique défendent les légitimes revendications de l'agriculture.

Je reste ainsi fidèle aux sentiments qui m'ont toujours animés et, si je devais voter, je me consacrerai uniquement aux devoirs que ce choix impose.

Je défendrai avec énergie les intérêts agricoles et industriels de la région. Frappé de l'importance des questions économiques, je les ai consciencieusement étudiées. Je suis partisan d'écarter d'une sage protection du travail national par l'établissement de droits compensateurs sur les produits étrangers. Spécialement l'industrie agricole est éprouvée depuis longtemps de la façon la plus dure. Membre de la Société des agriculteurs du Nord, depuis 1875, je me suis mis au courant des intérêts des cultivateurs. Si je suis élu, je ferai partie du groupe agricole, formé des députés qui sans distinction d'opinion politique défendent les légitimes revendications de l'agriculture.

Je reste ainsi fidèle aux sentiments qui m'ont toujours animés et, si je devais voter, je me consacrerai uniquement aux devoirs que ce choix impose.

Je défendrai avec énergie les intérêts agricoles et industriels de la région. Frappé de l'importance des questions économiques, je les ai consciencieusement étudiées. Je suis partisan d'écarter d'une sage protection du travail national par l'établissement de droits compensateurs sur les produits étrangers. Spécialement l'industrie agricole est éprouvée depuis longtemps de la façon la plus dure. Membre de la Société des agriculteurs du Nord, depuis 1875, je me suis mis au courant des intérêts des cultivateurs. Si je suis élu, je ferai partie du groupe agricole, formé des députés qui sans distinction d'opinion politique défendent les légitimes revendications de l'agriculture.

Je reste ainsi fidèle aux sentiments qui m'ont toujours animés et, si je devais voter, je me consacrerai uniquement aux devoirs que ce choix impose.

Je défendrai avec énergie les intérêts agricoles et industriels de la région. Frappé de l'importance des questions économiques, je les ai consciencieusement étudiées. Je suis partisan d'écarter d'une sage protection du travail national par l'établissement de droits compensateurs sur les produits étrangers. Spécialement l'industrie agricole est éprouvée depuis longtemps de la façon la plus dure. Membre de la Société des agriculteurs du Nord, depuis 1875, je me suis mis au courant des intérêts des cultivateurs. Si je suis élu, je ferai partie du groupe agricole, formé des députés qui sans distinction d'opinion politique défendent les légitimes revendications de l'agriculture.

Je reste ainsi fidèle aux sentiments qui m'ont toujours animés et, si je devais voter, je me consacrerai uniquement aux devoirs que ce choix impose.

Je défendrai avec énergie les intérêts agricoles et industriels de la région. Frappé de l'importance des questions économiques, je les ai consciencieusement étudiées. Je suis partisan d'écarter d'une sage protection du travail national par l'établissement de droits compensateurs sur les produits étrangers. Spécialement l'industrie agricole est éprouvée depuis longtemps de la façon la plus dure. Membre de la Société des agriculteurs du Nord, depuis 1875, je me suis mis au courant des intérêts des cultivateurs. Si je suis élu, je ferai partie du groupe agricole, formé des députés qui sans distinction d'opinion politique défendent les légitimes revendications de l'agriculture.

Je reste ainsi fidèle aux sentiments qui m'ont toujours animés et, si je devais voter, je me consacrerai uniquement aux devoirs que ce choix impose.

Je défendrai avec énergie les intérêts agricoles et industriels de la région. Frappé de l'importance des questions économiques, je les ai consciencieusement étudiées. Je suis partisan d'écarter d'une sage protection du travail national par l'établissement de droits compensateurs sur les produits étrangers. Spécialement l'industrie agricole est éprouvée depuis longtemps de la façon la plus dure. Membre de la Société des agriculteurs du Nord, depuis 1875, je me suis mis au courant des intérêts des cultivateurs. Si je suis élu, je ferai partie du groupe agricole, formé des députés qui sans distinction d'opinion politique défendent les légitimes revendications de l'agriculture.

Je reste ainsi fidèle aux sentiments qui m'ont toujours animés et, si je devais voter, je me consacrerai uniquement aux devoirs que ce choix impose.

Je défendrai avec énergie les intérêts agricoles et industriels de la région. Frappé de l'importance des questions économiques, je les ai consciencieusement étudiées. Je suis partisan d'écarter d'une sage protection du travail national par l'établissement de droits compensateurs sur les produits étrangers. Spécialement l'industrie agricole est éprouvée depuis longtemps de la façon la plus dure. Membre de la Société des agriculteurs du Nord, depuis 1875, je me suis mis au courant des intérêts des cultivateurs. Si je suis élu, je ferai partie du groupe agricole, formé des députés qui sans distinction d'opinion politique défendent les légitimes revendications de l'agriculture.

Je reste ainsi fidèle aux sentiments qui m'ont toujours animés et, si je devais voter, je me consacrerai uniquement aux devoirs que ce choix impose.

Je défendrai avec énergie les intérêts agricoles et industriels de la région. Frappé de l'importance des questions économiques, je les ai consciencieusement étudiées. Je suis partisan d'écarter d'une sage protection du travail national par l'établissement de droits compensateurs sur les produits étrangers. Spécialement l'industrie agricole est éprou